

ni virent aucune chose de remarquable. Tourmenté de ces apparitions fréquentes qui l'alarmèrent beaucoup, particulièrement la première fois, Martin informa son curé de ce qui s'étoit passé, qui en fit rapport à l'Evêque du Diocèse. Le Préfet ayant aussi eu une relation des circonstances, le transmit à Mr. De Caze, Ministre de Police qui ordonna que Martin fut amené à Paris, conséquemment, Martin laissa Chartres, où il avoit été conduit pour être examiné par le Préfet et se rendit à Paris accompagné d'un Lieutenant de gendarmerie dont on m'a dit que le nom est André, avec qui il fut logé dans un Hotel, Rue de Montmartre. Là il occupa un appartement, ayant deux alcoves, l'une pour lui et l'autre pour son compagnon. Un matin, avant la pointe du jour, pendant qu'il étoit encore au lit, il eut une nouvelle vision, et en conséquence appella le Lieutenant, qui ne put voir ni entendre ce qui se passoit.

Je n'entrerai pas ici en détail sur toutes les visions qui eurent lieu, et qui jusqu'à cette période, avoient été fréquentes, quoiqu'au commencement, il se passoit quelque fois un intervalle de huit jours entre les visites. Dans toutes les instances, le même langage fut entendu, et à la fin, Martin devint si familier avec l'apparition qu'il n'éprouva aucune crainte, excepté au moment de sa disparition subite; il se rappelle que sa vision lui a dit dans une occasion, que " si ce qu'il désiroit être fait, n'avoit pas lieu, la France n'auroit de paix qu'en 1840."

Dans cet état, l'affaire fut poursuivie à Paris, Martin fut plusieurs fois amené devant Mr. De Caze, Mi-

lats
Minist
Le tran
mente
rien à
après,
après
à fort
te l'a
Dit
après
le *
qu'il
toute
le pu
Qu
Char
mont
d'un
taille
qui
exp
qui
Me
sion
cor
per
qu
ne
m
qu